



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 29/06/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 28 juin 2010
D - 20100370

Aujourd'hui Lundi 28 juin Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h 55), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Dominique DUCASSOU, M. Jean Marc GAUZERE, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES,

**Mise en conformité de la cuisine et du restaurant du CAPC.
Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les marchés de travaux relatifs à la mise en conformité de la cuisine et du restaurant du C.A.P.C. ont été attribués après mise en concurrence en procédure adaptée pour un montant de 133 079,25 € T.T.C.

En cours de chantier, suite aux travaux de dépose des plafonds de la cuisine, il a été constaté, en présence du bureau de contrôle, que les isolements coupe-feu réglementaires entre les locaux n'étaient pas assurés. Des travaux d'isolation et de compartimentage doivent être réalisés. Par ailleurs, des travaux complémentaires sont à prévoir sur les parties hautes des murs très humides. Ces travaux complémentaires peuvent être compensés en partie avec les économies réalisées sur le lot plomberie sanitaire.

Ces ajustements nécessitent de passer les avenants aux marchés suivants :

Lot n° 1 – gros œuvre – plâtrerie - peinture
Marché n° M100067 - Entreprise M.A.B. Sud-Ouest

- Isolement coupes feu des locaux
- Reprise des faïences

	Montant en €TTC	<u>Lot n°</u>
Montant marché initial	56 898,47	<u>2</u> -
Montant Avenant	7 503,44	<u>Plomb</u>
TOTAL TTC	64 401,91	<u>erie -</u>
		<u>Sanitai</u>
		<u>re-</u>

Ventilation -
Marché n° M100068 - Entreprise E.P.L.

- Isolement supplémentaire des coupes feu plafonds
- Moins values sur marché de base

	Montant en €TTC	<u>Lot n°</u>
Montant marché initial	62 839,04	<u>3</u> -
Montant Avenant	94,19	<u>Electri</u>
TOTAL TTC	62 933,23	<u>cité -</u>

S.S.I.
Marché n° M100069 - Entreprise I.N.E.O. AQUITAINE

- Alimentation porte coupe feu

- Remplacement boîtier bris de glace
- Renvoi commande éclairage

	Montant en €TTC	Le coût supplém entaire global s'élève à 8
Montant marché initial	13 341,74	
Montant Avenant	1 153,09	
TOTAL TTC	14 494,83	

750,72 € TTC (+ 6.57%), portant le montant de l'opération à 141 829,97 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 322, article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

